



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 02/21

« Demande d'un crédit de CHF 269'000.- pour des travaux d'aménagement intérieur au collège des Pâquis ».

Au Conseil Communal de Saint-Sulpice,

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseillers,

La Commission en charge de l'étude du préavis n° 02/21 s'est réunie le mardi 2 mars à 20h00 à la salle des commissions dans la composition suivante :

Pour l'ASSE : Mme Kaeser-Moser, Présidente
 M. Rodriguez
 M. Ruegg

Pour les SCD : M. Allemann, rapporteur
 M. Golaz

Déléguée municipale : Mme Merminod

Invités : M. Sieber, Directeur de l'établissement scolaire
 M. Cheraz, responsable des bâtiments pour la commune

Situation scolaire dans les établissements de Chavannes / St-Sulpice et Ecublens : explications de M. Sieber et de Mme Merminod

Actuellement, dans les trois communes de Chavannes, St-Sulpice et Ecublens, on compte environ 2800 élèves au total répartis dans deux établissements ayant chacun une seule Direction primaire et secondaire. Les perspectives de développement démographique sont moyennes à modérées pour Ecublens et St-Sulpice, en revanche, Chavannes prévoit une très importante augmentation de sa population.

De par leur position géographique et leurs frontières communes, Chavannes, St-Sulpice et Ecublens forment un ensemble où les élèves devraient être répartis de la manière la plus efficiente possible. C'est dans ce but que les Municipalités des trois communes et les Directions des deux établissements essaient de trouver des solutions avec une vision à 15 ans, à savoir créer trois (quatre) établissements, peut-être un (deux) primaire(s) et deux secondaires en groupant des quartiers des trois communes en fonction de la proximité et/ou de la place dans les différents collèges existants. Pour rappel, actuellement, un changement d'établissement implique, pour chaque élève, un accord de la Conseillère d'Etat.

Un problème supplémentaire est à prendre en considération, celui de la proximité de Renens qui arrive également à saturation au niveau de ses locaux scolaires. Certains quartiers de cette grande voisine sont géographiquement très proches de Chavannes et pourraient être concernés par cette future réorganisation. À ce stade, les Directions et l'Etat étudient, et ce depuis trois ans déjà, les différentes solutions qui seraient les plus pratiques et pérennes pour les élèves, leurs parents et la gestion du personnel enseignant, mais aussi les moins onéreuses pour les communes.

Descriptif des travaux envisagés

Mme Merminod souligne que les problèmes de parquets flottants dans la bibliothèque, le bureau de l'UAPE et l'infirmerie seront résolus. L'entreprise qui avait posé ce type de revêtement prend en charge la globalité du matériel de remplacement.

La salle des maîtres actuelle permettra la création de deux salles de classes de dimensions équivalentes aux autres salles de classes du bâtiment. L'appartement du concierge sera transformé et permettra la création d'une salle des maîtres aux dimensions réduites et d'une nouvelle salle de dégagement. Après ces rappels généraux de Mme Merminod, un certain nombre de questions sont soulevées par la commission :

- Les normes liées aux installations sanitaires minimales exigées seront-elles respectées compte-tenu de l'augmentation du nombre d'élèves ?
Les installations sanitaires existantes sont suffisantes. Le nombre de WC et lavabos sont les mêmes qu'à l'étage supérieur où le nombre de classes est même plus élevé que celui prévu avec la création des deux nouvelles classes sur cet étage.
- Les sanitaires (baignoire et douche) dans l'appartement du concierge sont-ils également démontés ?
Non, ils restent en place.

Remarque sur les armoires figurant sur le plan de la nouvelle salle de dégagement, celles-ci vont-elles être déplacées ?
Ces dernières n'existent pas.

- Dans la salle des maîtres, les éléments d'électroménager sont démontés. Vont-ils être débarrassés ou conservés ?
Ils seront stockés.
- Suite à la pose de nouveaux cadres de porte, aux déplacements d'armoires, de casiers, de luminaires, à la pose de faux-plafonds, aux ajouts de luminaires et de prises de courant, ..., de très nombreux travaux de peinture seront nécessaires. Les coûts de ce poste ont-ils été bien calculés ?
Oui, ils ont été pris en compte dans le calcul des frais sous « Plâtrerie ».
- La surveillance de ces travaux de réfection représentant un montant non négligeable, pour quelle raison n'incombe-t-elle pas au responsable des bâtiments de la commune ?
M. Cheraz étant seul, il a fort à faire avec la construction de la garderie et ne peut s'occuper de ladite surveillance.

Chaleur excessive en été / pose de garde-corps

Durant la saison froide, il n'y a pas de problème de chauffage dans l'ensemble du complexe. Les problèmes surviennent lors d'une forte accumulation de chaleur durant la période estivale. Le bâtiment scolaire et la salle de gymnastique ne parviennent plus à évacuer ce surplus de chaleur, même en ouvrant les fenêtres des classes en imposte durant la nuit. De si grands volumes sont pratiquement impossible à refroidir avec le système double flux installé dans le collège. Le but principal de ce système est de renouveler l'air. Il est modulé en fonction du taux de CO2 dans chaque salle, mais il n'est pas conçu pour refroidir l'air. Des contrôles de débit, effectués à la demande de M. Cheraz par une entreprise agréée, ont donné des résultats parfaitement corrects et correspondent aux normes cantonales. Ces problèmes de chaleur excessive en été ne sont donc pas dus à un dysfonctionnement du système, mais plutôt à un mauvais choix de la part du constructeur. Précisons encore que ce type de construction rencontre hélas souvent ce genre de problèmes. La solution serait donc de pouvoir largement ouvrir les fenêtres, ce qui implique la pose de garde-corps afin d'éviter tout accident lorsque les salles sont occupées.

- La commission se pose la question d'une éventuelle erreur du constructeur de ne pas avoir prévu de garde-corps dès le départ afin de pouvoir ouvrir les fenêtres en grand et non pas seulement en imposte.
Etant dans une idée de bâtiment Minergie, l'ouverture des fenêtres n'était pas prévue puisque le renouvellement d'air devait être géré par la ventilation double flux. Les gardes corps n'étaient donc pas obligatoires.
- La commission interroge M. Cheraz quant à la sécurité des élèves avec cette installation à un mètre du sol. Est-ce suffisant ou ne devrait-on pas penser à un système de grilles perforées ?
M. Cheraz nous répond que cette solution diminuerait le flux d'air et poserait également un problème d'esthétique globale du bâtiment.
Mme Merminod souligne que le projet de garde-corps est conforme aux normes de sécurité et que la pose de grilles perforées risque de générer un coût plus élevé, sans parler de la contrainte d'une mise à l'enquête.
- Les commissaires suggèrent une alternative consistant à simplement enlever les étagères sous les parties ouvrantes des fenêtres au lieu de mettre un panneau devant lesdites étagères. Cette solution permettrait de mieux prévenir les risques de chutes puisqu'il n'y aurait plus de rebord pour grimper.
M. Cheraz prend note et demandera un prix pour cette modification.

La commission n'ayant plus de questions sur l'ensemble du préavis, la Présidente remercie Mme Merminod, M. Sieber et M. Cheraz.

Conclusions

La commission comprend les problèmes de planification et de réorganisation rencontrés par les Directions d'écoles avec, pour conséquence, une grande difficulté à donner des chiffres précis aux autorités communales. Cependant, elle regrette de devoir se prononcer dans l'urgence pour décider du bien-fondé des travaux proposés qui risquent de n'être qu'une solution à très court terme. Selon elle, ce préavis aurait pu être déposé au début de l'année 2020, voire plus tôt, afin d'étudier plus sereinement le sujet.

Elle exprime le souhait que dans le futur, en tenant compte de l'avance des études sur une vaste réorganisation scolaire régionale, le Conseil communal soit informé au plus vite des éventuels besoins en nouveaux locaux.

Malgré ses réticences et au regard de l'urgence de mettre à disposition de nos élèves de nouvelles classes, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal 02/21,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accepter le préavis municipal 02/21 relatif à la demande de crédit pour des travaux d'aménagement intérieur au collège des Pâquis ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 255'000.- pour le financement des travaux de création de deux salles de classes supplémentaires ainsi que pour la transformation de l'appartement de fonction ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 14'000.- pour le rehaussement des garde-corps ;
- de financer ces investissements par la trésorerie ou par l'emprunt ;
- d'amortir ces investissements sur 30 ans.

Au nom de la Commission :

La Présidente :



Alice Kaeser-Moser

Le rapporteur :



Yves Allemann

Saint-Sulpice, le 8 mars 2021